

Communiqué

Enquête de la FCC : Arrestation d'un nigérien pour fraude électronique et blanchiment d'argent

Suite à une enquête de la FCC, Mons Yinka Aderibigbe d'origine nigérienne a été arrêté dans la soirée du mercredi 8 janvier 2025, pour fraude électronique et blanchiment d'argent allégué.

Les limiers de la FCC ont saisi plusieurs équipements informatiques au luxueux domicile de ce trentenaire dans le nord. Les preuves recueillies jusqu'ici confirment que le ressortissant nigérien, séjournerait à Maurice depuis novembre 2022 et aurait arnaqué 79 victimes, de plusieurs millions de roupies, tous mauriciens, en les incitant à investir dans la crypto-monnaie. Mons Yinka Aderibigbe s'est présenté sur 'Facebook' comme un « crypto agent » opérant une plateforme nommée '[Exceptionfxdrafts.online](https://www.exceptionfxdrafts.online)' basée à Chicago, USA. Le train de vie luxueux de ce nigérien, venu à Maurice avec un visa étudiant, et de son entourage, avait d'ailleurs éveillé des suspicions depuis quelque temps.

Afin de diligenter l'enquête criminelle et d'initier, si besoin est, la procédure pour le recouvrement des avoirs illicites, la FCC encourage et invite toute personne victime de Mons Yinka Aderibigbe ainsi que tous ceux ayant des compléments d'information à nous contacter sur le 402 6600 ou à se présenter à notre siège au Réduit Triangle de 08 00 à 16 00. Notre hotline est le 142. Vos plaintes et les informations que vous nous fournirez nous seront utiles pour l'enquête en cours.

Comme mesure de précaution et pour éviter de se faire arnaquer, la FCC recommande aux membres du public de faire preuve de discernement et de prudence en vérifiant minutieusement l'authenticité de toute transaction, incluant celle effectuée sur les plateformes en ligne, avant de s'impliquer.

Financial Crimes Commission

10 janvier 2025